

jours montré une ressemblance frappante avec son frère, par les traits, les mêmes sentimens, et les mêmes vues. Quant à la parenté et à l'origine, c'est absolument le même avec son frère aîné, c'est vrai, qu'on le voit toujours se chagriner sans mesure sur sa mort prématurée, et donner toujours des larmes philosophiques à sa mémoire. S'il avait vécu plus longtemps, le plus jeune ne ferait pas maintenant la guerre tout seul aux Jésuites ; mais, réunis tous les deux, ils formeraient une armée terrible rangée en bataille ; l'aîné prendrait son poignard, et sa guillotine favorite, le second sa phiole philosophique, contenant un certain poison anti-chrétien, avec lequel il vous expédierait évêques, prêtre français, Jésuites, en un mot tous sans exception : puis n'ayant plus sur la terre ni supérieur, ni défenseur de la religion à craindre, on les verrait ensuite, sans empêchement, engager le combat contre Dieu lui-même, et réclamer la petite part que Robespierre, dans un moment de bonne humeur, avait accordée à l'Être suprême, dans le gouvernement de l'univers ! !

« Si l'un a produit le règne de la Terreur, l'autre a ses "glorieux trois jours" et il fait toujours paraître cette soif innée pour le mal : il travaille de toutes ses forces pour faire perdre à la France catholique, "sa religion et son honneur." Au lieu de J.-C. et son Eglise, les philosophes de France et du reste de l'Europe, voudraient, s'il était possible, réinstaller la "Raison" et les douces passions. "Jupiter et Vénus" de Robespierre, charmantes divinités, et dignes d'avoir de tels adorateurs, les philosophes paganisés de notre siècle de lumière.

« Les Jésuites, toujours vigilantes sentinelles sur les murs de Sion, éventrèrent leur dessein et déconcertèrent leur entreprise, lorsqu'ils étaient occupés tous ensemble à préparer la fosse qu'ils creusaient pour y jeter le christianisme. Cette fosse est le jeune cœur de la France catholique. De grands efforts pour gêner l'esprit et le cœur, ont été, et sont encore employés honteusement, pour précipiter la jeunesse dans l'abyme profond de l'incrédulité. C'est sous les toits de l'université, et par le ministère d'incrédules professeurs que ce creux ou cette fosse profonde a été commencée. C'est d'accord avec les évêques et le clergé catholique, que les Jésuites ont fait tous leurs efforts, pour la combler, en réclamant auprès du gouvernement, le droit d'avoir des professeurs chrétiens pour instruire la jeunesse. C'est pour avoir fait cette démarche courageuse, que le cardinal de Bonald et le célèbre évêque de Chartres, le grand évêque Hugues de la France, ont été réprimandés de la part du "Conseil d'Etat". "Ce Conseil" d'après la remarque du *London Tablet*, est très-nombreux et se compose de membres de croyances les plus contradictoires. Il s'y trouve des protestants, des juifs, des philosophes, tous gens qui n'ont point de foi, ou qui n'en ont que très-peu. Ce sont de semblables hommes qui s'attribuent le droit de juger si un évêque catholique, peut ou non, trouver à propos de faire de semblables démarches en faveur de son troupeau. De même qu'un Léopard s'empresserait de consulter un jeune Faon pour connaître ce qu'il faut faire, pour avoir bonne et longue vue, de même aussi "ce conseil" bigarré, consulterait volontiers pour la liberté et la perpétuité du catholicisme ; à moins que quelque difficulté étrangère, ne le retint en bride, et ne lui suggérât le bon esprit, d'exercer son pouvoir avec modération, lorsqu'il a besoin d'un nombre suffisant de co-opérateurs pour donner de la force à ses lois anti-catholiques afin de détruire la foi de toute la nation. L'abbé Soucliet prêtre très-instruit, en Bretagne, fit paraître dans un pamphlet quelques réflexions sur l'éducation et sur "l'université," et pour cela, il fut mis en prison. Mais à l'égard des Jésuites, on ne doit employer aucune mesure de douceur. C'est une folie que de les emprisonner. Ils ne resteront pas oisifs là : il s'occuperont de leur ministère. Ils instruiront le géolier, s'ils n'ont personne autre : si la prison est pleine, ils formeront une congrégation parmi leurs associés prisonniers, et ils les engageront tous à craindre, à servir, et à aimer le Dieu très-haut. Ce crime est énorme : le danger est toujours à appréhender de la part des Jésuites, toujours vigilants et toujours actifs ! C'est une folie de les y mettre, et cependant, il faut bien faire quelque chose, autrement les philosophes seront pris de convulsions. Les philosophes paraissent penser et dire, ce que les Pharisiens disaient de Jésus leur Seigneur et leur Maître : "Que faisons-nous ? Car cet homme fait beaucoup de miracles. Si nous le laissons faire, tous croiront en lui ; les Romains viendront, et enlèveront notre ville et notre nation." Si les philosophes laissent faire les Jésuites, leur mérite humain, leurs miracles mortels en fait de religion, porteront tout le monde à croire en eux. Les "Ro-

mans" catholiques, entrant dans leurs justes privilèges et leurs droits, compteront pour quelque chose dans la "place" ainsi que dans le pouvoir des philosophes, et dès-lors, (qui pourrait l'imaginer) la France, la France de si malheureuse destinée, la France philosophique, étant redevenue toute à la fois pieuse et instruite, sera ruinée !!! Telle est en vérité et en réalité le dessein et l'intention de la tactique que anti-jésuitique. *Pouvoir et place, pain et beurre* sont la majeure et la mineure des propositions dans les syllogismes des philosophes : avec de telles prémisses, il est tout naturel que la conclusion, soit l'expulsion des Jésuites.

*La suite au prochain numéro.*

— Le 20 du présent, samedi des Quatre-Temps, Mgr. de Martyropolis a fait les ordinations suivantes :

- Pour la prêtrise ; M. Venant Pilon.
- Pour le diaconat ; MM. H. Prévot et H. Hicks.
- Pour le sous-diaconat ; MM. C. N. Boudreau de Charlotte-Town, P. Neelan de Kingston, J. O'Reilly de Toronto.
- Pour les ordres mineurs ; O. Peltier, J.-B. Champeaux, Vincéslas Clément et Bernard John Higgins de Kingston.
- Pour la tonsure ; E. Leduc.

— De tous les nombreux fragments de l'antiquité qui nous sont parvenus d'après les recherches persévérantes de la philosophie moderne, aucune ne peut intéresser davantage, le véritable philosophe et le vrai croyant que celle que nous allons donner plus bas. "Le hasard, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a mis entre nos mains le document judiciaire qui intéresse si fort tous les chrétiens ; dont on ait jamais entendu parler dans les annales du genre humain. C'est le commandement qui condamne Notre Seigneur Jésus-Christ à mort.

Ce document a été fidèlement traduit par l'éditeur dont voici les paroles. Sentence rendue par Ponce Pilate, gouverneur en chef de la basse Galilée, ordonnant que Jésus de Nazareth souffrira la mort sur la croix. Dans la seizième année de l'empereur Tibère César, le vingt-cinquième jour de mars, dans la cité de la sainte Jérusalem, Anne et Caïphe étant prêtres, sacrificeurs du peuple de Dieu, Ponce Pilate, gouverneur de la basse Galilée, siégeant sur le fauteuil présidentiel du Prétoire condamne Jésus de Nazareth à mourir sur la croix entre deux voleurs. La grande et manifeste preuve de peuple disant que :

- 1° . Jésus est un séducteur.
- 2° . Qu'il est un séditeux.
- 3° . Qu'il est un ennemi de la loi.
- 4° . Qu'il s'appelle faussement le Fils de Dieu.
- 5° . Qu'il s'appelle faussement le Roi d'Israël.
- 6° . Qu'il est entré dans le temple suivi d'une multitude de peuple qui portait des branches de palmiers dans leurs mains.

Ordre du premier centurion, Quillus Cornélius, de le conduire à la place d'exécution.

Défense à qui que ce soit, riche ou pauvre, de s'opposer à la mort de Jésus.

Les témoins qui ont signé la condamnation de Jésus, sont : 1° . Daniël Robani, pharisien : 2° . Jacques Raroballe : 3° . Raphaël Robani : 4° . Capet, citoyen.

Jésus sortira de la ville de Jérusalem par la porte de Struenus."

La susdite sentence fut gravée sur une plaque de cuivre ; d'un côté on lit ces mots : "Une plaque semblable sera envoyée à chaque tribu." Ce document fut trouvé dans un antique vase de marbre blanc, lorsqu'on faisait des fouilles dans l'ancienne ville d'Aquila, au royaume de Naples, en 1820 ; il fut découvert par les commissaires des arts, attachés à l'armée française. Dans l'expédition contre Naples, on le trouva renfermé dans une boîte d'ébène, dans la sacristie de Chartrem. Le vase est dans la chapelle de Casorta. La translation en fut faite par les membres de la commission française pour les arts. L'original est en hébreu. Les habitants de Chartrem insistèrent fortement à ce que cette planche de cuivre ne leur fût point enlevée. On eut égard à leurs réclamations, vu les sacrifices qu'ils avaient faits pour l'armée. M. Denon l'un des savants a fait faire une planche d'après le même modèle, sur laquelle il a fait graver la sentence de mort de N. S. J.-C.

— On lit dans l'*Univers* que le 15 de novembre dernier Mgr. l'évêque de Quimper administra le sacrement de confirmation à quatorze Israélites qui